



Procès-Verbal Commission Régionale des COUPES

Réunion du lundi 05 septembre 2022.

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisssem HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, M. Roland LOUBEYRE

Assiste : M. Jacques VENTAL

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Qualifiés au 7^{ème} Tour fédéral : 19 équipes.

- 3^{ème} tour : le 11 septembre 2022 (entrée des clubs R1 et N3). Tirage au sort le 06 septembre 2022 à 18 heures à Tola Vologe.
- 4^{ème} tour : le 25 septembre 2022 (entrée des clubs de N2). Tirage au sort le 13 septembre 2022 avec remise des équipements.

Le tirage au sort du 3^{ème} tour sera en ligne sur le site internet de la Ligue « rubrique compétitions » puis « coupes ».

Nombre de Clubs engagés : 921.

COUPE DE FRANCE 2022/2023

Vu le calendrier extrêmement serré de cette édition 2022/2023 de la Coupe de France, et notamment des 3 premiers tours des 28/08, 04/09 et 11/09, tous les matches des tours régionaux devront absolument se jouer aux dates prévues au calendrier de l'épreuve.

En cas de non-déroulement d'une rencontre à la date prévue (hormis les habituels forfaits ou les cas COVID traités par ailleurs), la Commission des Coupes examinera au cas par cas les raisons pour lesquelles le match ne peut pas se dérouler ou ne s'est pas déroulé, et pourra donner match perdu à l'une ou aux 2 équipes selon les responsabilités établies.

Les reports de match seront donc prononcés à titre tout à fait exceptionnel.

Merci à tous de prendre bonne note de cette information

PERMANENCE RESULTATS COUPE DE FRANCE 3^{ème} TOUR

Tout dysfonctionnement de la FMI doit être communiqué à la permanence et par conséquent la feuille de match papier devra être transmise à la Ligue, aux service compétitions, dès que possible.

Permanence week-end : 06-26-05-04-89 : M. LONGERE.

Règlement :

Article 7.4 du règlement de la Coupe de France : En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

- **A COMPTER DU 1^{ER} TOUR** : Utilisation **obligatoire** de la FMI et transmission des résultats du 3^{ème} tour le dimanche 11 Septembre 2022 avant 20 heures.

TERRAINS A PARTIR DU 3^{ème} TOUR COUPE DE FRANCE

Article 10 – CLASSEMENT DES TERRAINS :

A partir du 3^{ème} tour et jusqu'au 6^{ème} tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum au niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée. Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Pas de feuille de recettes jusqu'au 6^{ème} tour.

COUPE NATIONALE FOOT ENTREPRISE

1*- GROUPE EQUIPES POUVANT JOUER OU RECEVOIR LE SAMEDI APRES-MIDI

- LYON SPORT METROPOLE
- CHEMINOTS DE GERZAT
- MEDICAL PLUS
- AIR LIQUIDE SASSENAGE

Premier tour : Samedi 01 octobre 2022

- Match A : LYON SPORT METROPOLE / MEDICAL PLUS
- Match B : CHEMINOTS DE GERZAT / AIR LIQUIDE SASSENAGE

Second tour : Samedi 22 octobre 2022

- Match : Vainqueur Match A / Vainqueur Match B

Le gagnant de cette rencontre sera qualifié pour les 16^{èmes} de Finale le samedi 18 décembre 2022. Les frais de l'Arbitre central seront supportés par les équipes recevantes, dans le cas de matchs entre équipes de Districts différents.

Chaque équipe devra fournir un Arbitre assistant pour chaque rencontre.

2*- GROUPE EQUIPES MATCHS EN SEMAINE

- TRAMINOTS DE CLERMONT
- VOLVIC SOURCES
- B.I.B. F.C.
- U.S.A.M. CLERMONT

Premier tour : Du Lundi 26 Septembre 2022 au Samedi 01 Octobre 2022

- Match C : TRAMINOTS DE CLERMONT / U.S.A.M. CLERMONT
- Match D : VOLVIC SOURCES / B.I.B. F.C.

Second tour : Du Lundi 17 Octobre 2022 au Samedi 22 Octobre 2022

- Match : Vainqueur Match D / Vainqueur Match C

Le gagnant de cette rencontre sera qualifié pour les 16^{èmes} de Finale le samedi 18 décembre 2022. Les frais de l'Arbitre central sur les matchs en semaine, seront partagés entre les 2 équipes. Chaque équipe devra fournir un Arbitre assistant pour chaque rencontre.

COUPE LAuRAFoot SENIORS 2022/2023

Le 1^{er} tour aura lieu le 24 septembre 2022.

Les clubs régionaux sont obligatoirement inscrits par le Service Compétitions.

En cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire (hormis la finale) : du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, les équipes se départageront par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu (décision du bureau plénier du 05/09/2022).

COUPE DE FRANCE FEMININE 2022/2023

- Cadrage COUPE DE FRANCE FEMININE le dimanche 11 septembre 2022 à 15 h 00.

Permanence week-end : 06 37 49 44 65 (Mme HARIZA).

Informations importantes règlement :

FMI : l'utilisation de la FMI est obligatoire

Du 1^{er} tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Article 9 – Classification des terrains : Lors de l'éventuel tour préliminaire et des deux premiers tours, les rencontres peuvent avoir lieu sur un terrain T7 ou T7 SYN avec éclairage E7 minimum.

Article 8.2 – Désignation des clubs « recevant » pour les tours suivants :

1) la rencontre a lieu sur le terrain du club tiré en premier sauf dans les cas prévus aux paragraphes 2, 3 et 4 ci-après.

2) Par dérogation au Règlement de la Coupe de France Féminine de la FFF, si le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement au moins à un niveau en dessous de son adversaire, la rencontre est fixée sur son installation.

3) Dans l'hypothèse où le club tiré le deuxième se situe dans la même division et qu'il s'est déplacé au tour précédent alors que son adversaire a reçu lors de ce même tour, la rencontre est fixée sur son terrain.

4) En cas d'exemption au tour précédent d'un des clubs opposés, la règle du premier tiré est applicable. Si les deux adversaires étaient exempts, application des paragraphes 1 et 2 ci-avant.

Modification Date, horaire et terrain :

- 1^{er} Tour de COUPE DE FRANCE FEMININE le dimanche 18 septembre 2022 à 15 h 00 (entrée des clubs de R2 F). Tirage visible sur le PV coupe de France Féminine du 26 août 2022.

- Toute modification de date et d'horaire ainsi que de terrain pour le 1^{er} tour doit être transmis au service compétitions avant le mardi 13 septembre à 17 h 00.

COURRIERS RECUS

- CS ARPAJON : Noté.
- PERIGNEUX SAINT MAURICE FOOT : Noté.

AMENDES

Amende de 25 Euros pour non-transmission de la F.M.I. ou envoi hors-délai (heure limite réglementaire : dimanche soir 20h00) relative au 2^{ème} tour de la Coupe de France SENIORS :

- * BARBIERES BRM (523208)
- * U.S. BASSIN MINIER (560477)
- * A.S. ENVAL-MARSAT (518173)
- * U.S. GERZAT (506504)
- * FC BORDS DE SAONE (546355)
- * F.C. PASLIERES-NOALHAT (525423)
- * PREVESSINS Mo. (532839)
- * C.O. SAINT FONTS (500361)

- * J.S. SAINT GEORGES DE COMMIERS (511676)
- * SAINT JEOIRE LA TOUR (563690)
- * A.S.C. SALLANCHES (553253)
- * THONES (510121)
- * A.S. THONON (582180)
- * F.C. TURQUOISE (581942)
- * VOUREY SP. (504649)

Rectificatif au 1^{er} tour :

Il convient d'amender de 25 Euros le club de l'U.S. METARE (551564) en lieu et place de PERIGNEUX ST MAUR (566731).

Pierre LONGERE,

Abtisse HARIZA,

Président de la Commission

Secrétaire de séance